



LE DÉCAISSEMENT DE L'ÉPARGNE-RETRAITE ET LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE : un survol des sources de revenus versés à vie

Riel Michaud-Beaudry
Mai 2026

À PROPOS DE L'AUTEUR

Riel Michaud-Beaudry

Responsable des programmes et de la recherche,
Observatoire de la retraite

Riel Michaud-Beaudry est responsable des programmes et de la recherche à l'Observatoire de la retraite. En plus d'avoir publié des travaux sur la retraite au Québec et au Canada, il est aussi l'auteur du livre *La retraite en commun. Fondements, enjeux et propositions*. Il représente l'Observatoire de la retraite à la Table d'expertise de Retraite Québec et contribue à l'amélioration du système de retraite en participant aux différentes consultations.



TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'enjeu	4
Les fondations de la sécurité financière : les rentes versées durant toute la vie	6
Les sources de revenus flexibles	9
Les avantages des sources de revenus à vie	10
Le décaissement et la gestion du risque	14
Conclusion	16
Annexe	17

ACRONYMES

CÉLI : Compte d'épargne libre d'impôt

CRI : Compte de retraite immobilisé

FERR : Fonds enregistré de revenu de retraite

FRV : Fonds de revenu viager

PSV : Pension de la Sécurité de la vieillesse

RCR : Régime complémentaire de retraite

RPC : Régime de pension du Canada

RPE : Régime de pension d'employeur

RRQ : Régime de rentes du Québec

RVPV : Rente viagère à paiements variables

SRG : Supplément de revenu garanti

INTRODUCTION¹

Avec le départ à la retraite de la cohorte des baby-boomers, la question du décaissement, ou le retrait des sommes et des droits de rentes accumulées durant la vie active, intéresse un auditoire de plus en plus large. De plus, l'importance accrue des régimes à accumulation de capital, des régimes où l'on connaît le montant épargné sans connaître le montant de revenu de retraite, comme les régimes de retraite à cotisations déterminées, dans le paysage de la retraite, rend nécessaire une meilleure compréhension des options de décaissement disponibles. Loin de n'être qu'une technicité, la question du décaissement est cruciale. À quoi bon épargner durant la vie active si cet argent n'est pas converti de la façon la plus optimale possible à cause de modalités inadéquates de conversion en revenu de retraite? L'accroissement de la flexibilité du système de retraite² et l'individualisation accrue des parcours de transition vers la retraite ont entraîné l'augmentation des choix possibles et des décisions à prendre sur le décaissement de l'épargne accumulée durant la vie active.

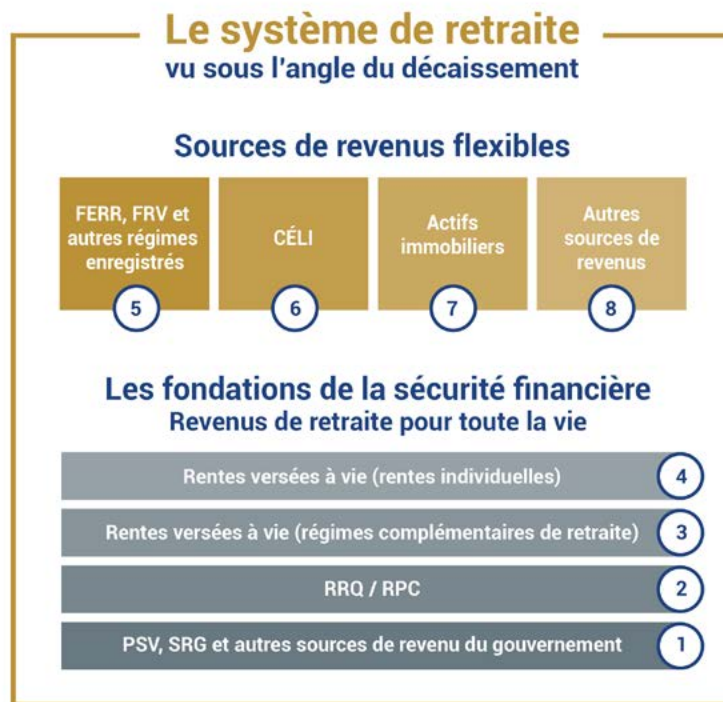
Les décisions à prendre concernant le revenu de retraite sont complexes et doivent prendre en compte de multiples facteurs sur un horizon de temps long. Certains facteurs sont imprévisibles, comme les rendements futurs des marchés financiers, l'inflation, l'évolution de l'état de santé, l'âge du décès ou les besoins d'un conjoint. D'autres considérations, comme la prise en compte de la fiscalité, le séquençage des différentes sources de revenus et se tourner vers des avis d'experts plutôt que de proches, sont importantes pour bien planifier le décaissement. Ces décisions financières complexes et aux enjeux importants s'inscrivent dans un contexte de préférences, d'attentes, d'émotions et d'attitudes personnelles à l'égard de la retraite et du vieillissement. Ces choix arrivent en même temps que d'autres décisions à prendre lors de la transition emploi-retraite, comme l'occupation du temps ou le renouvellement du réseau social.

1. L'auteur souhaite remercier Jacques Boucher, Yves Dallaire, Nathalie Madore et Pierre Tircher pour leurs conseils et apports. L'auteur est seul responsable des erreurs et omissions qui se trouvent dans le texte.

2. Par exemple, il est possible depuis 2014 de recevoir des revenus d'emploi tout en recevant une rente du RRQ avant 65 ans. Depuis 2024, les personnes salariées de 65 ans et plus qui reçoivent une rente du RRQ peuvent cesser de cotiser au RRQ. Également, les règles relatives aux retraits d'un Compte de retraite immobilisé ou d'un Fonds de revenu viager ont été modifiées.

Selon un sondage réalisé par Retraite Québec, 60 % des travailleurs de 55 à 74 ans planifient financièrement leur retraite³. Profiter d'un décaissement optimal des sommes et des droits de rentes accumulées durant la vie active.

L'objectif du document est de dresser un portrait simplifié du décaissement et d'en présenter certains enjeux. Il ne s'agit pas d'un outil d'aide à la planification financière à la retraite. Des sources de revenus intéressantes, comme les crédits d'impôt remboursables, ne sont pas abordées dans le présent document⁴. La figure suivante présente les différentes sources de revenus séparées en deux grandes catégories. D'une part, les sources de revenus où des rentes sont versées pour toute la vie constituent la fondation de la sécurité financière à la retraite. D'autre part, les sources de revenus flexibles peuvent être utilisées comme revenu de retraite, lors d'imprévus financiers ou la réalisation de projets. Un portrait des sources de revenus et des actifs des ménages se trouve en annexe.



Source : La paternité de ce portrait est celle du National Institute on Ageing. Voir : MacDonald, B.-J., Chandler, D., and Hodder, A. (2024). Step #1: (Re) Introducing the Retirement Income System: A New Framework Tailored to the Retiree's Perspective. 7 Steps Toward Better CPP/QPP Claiming Decisions Series. National Institute on Ageing, Toronto Metropolitan University. Notre traduction.

3. Retraite Québec. (2024). Sondage sur la planification financière de la retraite : Édition 2023. Repéré à : retraitequebec.gouv.qc.ca/

4. Une liste de crédits d'impôt peut être trouvée sur le site internet de Revenu Québec ici : revenuquebec.ca/

LES FONDATIONS DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE : les rentes versées durant toute la vie

SOURCE DE REVENU NO. 1. PSV, SRG et autres sources de revenus du gouvernement

Les deux principales prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse sont la Pension de la Sécurité de vieillesse (PSV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). La PSV est versée à toute personne ayant vécu au moins 10 ans au Canada et ayant un revenu annuel inférieur à environ 150 000\$ (2025). Les prestations maximales de la PSV à 65 ans sont d'environ 8 800 \$ par année (2025) pour les personnes demandant ce revenu à l'âge de 65 ans. À l'âge de 75 ans, les prestataires voient leurs prestations augmenter de 10 %. Le SRG peut être demandé pour les personnes à plus faible revenu. Le montant du SRG diminue plus le revenu augmente ; le montant maximal pouvant être reçu du SRG est d'environ 13 200 \$ par année (2025) pour une personne seule. Les montants augmentent chaque année selon l'indice des prix à la consommation afin de protéger le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Ces prestations peuvent être demandées entre l'âge de 65 ans et l'âge de

70 ans, avec une augmentation du montant des versements de 0,6 % par mois de report de demande des prestations.

SOURCE DE REVENU NO. 2. RRQ et RPC

Le Régime de rentes du Québec (RRQ) et son équivalent dans le reste du Canada, le Régime de pension du Canada (RPC), remplacent environ 26 %⁵ (2025) du revenu moyen de carrière. La rente mensuelle moyenne versée aux nouvelles et nouveaux bénéficiaires ayant demandé leur rente à l'âge de 65 ans était de 731 \$ en 2026. Les rentes sont garanties jusqu'au décès et augmentent chaque année selon l'indice des prix à la consommation afin de protéger le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Chaque mois de report de la demande de la rente du RRQ après 60 ans augmente le montant des versements mensuels d'entre 0,5 % et 0,7 % par mois en fonction du niveau de revenu et de l'âge où la rente est demandée. Comme on peut le voir dans le tableau ci-bas, le report de la rente est avantageux.

5. Avec la mise en place graduelle du régime de rentes du Québec supplémentaire, le taux de remplacement augmente graduellement d'environ 25 % en 2018 à 33,33 % en 2065.

Âge	Facteur d'ajustement (par année)	Rente moyenne par mois	Rente maximale par mois
60 ans	-30 % à -36 %	490 \$	965 \$
61 ans	-24 % à -28,8 %	538 \$	1 073 \$
62 ans	-18 % à -21,6 %	586 \$	1 182 \$
63 ans	-12 % à -14,4 %	634 \$	1 291 \$
64 ans	-6 % à -7,2 %	683 \$	1 399 \$
65 ans	0 %	731 \$	1 508 \$
66 ans	8,4 %	792 \$	1 634 \$
67 ans	16,8 %	854 \$	1 761 \$
68 ans	25,2 %	915 \$	1 888 \$
69 ans	33,6 %	976 \$	2 014 \$
70 ans	42 %	1 038 \$	2 141 \$
71 ans	50,4 %	1 099 \$	2 268 \$
72 ans	58,8 %	1 161 \$	2 394 \$

Source : Retraite Québec. Pour calculer la rente moyenne, il est supposé que, pendant toute sa carrière, une personne a gagné des revenus de travail qui correspondent à la moitié du maximum des gains admissibles. Ces montants sont représentatifs de ce que reçoivent la plupart des bénéficiaires qui ont commencé à recevoir leur rente en 2026. Repéré à : rrq.gouv.qc.ca/



SOURCE DE REVENU NO. 3. Rentes versées à vie provenant de régimes complémentaires de retraite

Plusieurs régimes complémentaires de retraite (RCR) versent des rentes à vie. C'est le cas, par exemple, des régimes à prestations déterminées, qu'ils soient pour les personnes salariées du secteur public ou pour celles du secteur privé.

Les rentes viagères à paiements variables (RVPV), une nouvelle option de décaissement disponible pour les personnes ayant des actifs dans des régimes à accumulation de capital, procurent aussi des revenus jusqu'au décès tout en permettant aux personnes participantes de bénéficier de la mutualisation du risque de longévité.

SOURCE DE REVENU NO. 4. Rentes versées à vie achetées individuellement

L'une des options pour les personnes détenant un patrimoine est d'acheter des rentes à vie auprès de compagnies d'assurances ou d'institutions financières. Il est possible d'estimer le revenu à recevoir en fonction de différentes caractéristiques grâce à certains calculateurs. Cela permet de recevoir un montant garanti pendant une période déterminée ou jusqu'au décès, selon les options sélectionnées.

LES SOURCES DE REVENUS FLEXIBLES

SOURCE DE REVENU NO. 5. FERR, FRV et autres régimes enregistrés

Les Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et les Fonds de revenu viager (FRV) sont les véhicules de décaissement de plusieurs régimes à accumulation de capital. En fonction du régime dans lequel la cotisation a été faite durant la vie active, toute personne doit transférer l'entière part de ses actifs dans l'un ou l'autre de ces véhicules au maximum à l'âge de 71 ans. Pour le FERR, il est nécessaire d'y effectuer des retraits minimaux chaque année.

SOURCE DE REVENU NO. 6. CÉLI

Le compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI) existe depuis 2009. Il peut être utilisé pour différents besoins, dont l'épargne-retraite. Il permet de recevoir un revenu de retraite qui ne fait pas diminuer les revenus provenant du SRG. Il est également possible d'y cotiser à tous les âges, contrairement aux régimes de retraite.

SOURCE DE REVENU NO. 7. Actifs immobiliers

La valeur des actifs immobiliers peut servir à générer un revenu de retraite, que ce soit par la vente des actifs immobiliers, le recours à une marge de crédit hypothécaire ou l'utilisation de l'hypothèque inversée. La vente des actifs immobiliers en début de retraite est peu préconisée, car les personnes retraitées préfèrent que la résidence soit un lieu pour vieillir chez soi⁶.

SOURCE DE REVENU NO. 8. Autres sources de revenus

Les autres sources de revenus peuvent provenir d'origines multiples sans faire partie directement du système de retraite. Elles peuvent consister en des revenus de location, des revenus d'entreprises ou des revenus de placement, par exemple. Les revenus provenant d'un emploi sont aussi une source de revenus de plus en plus répandue chez les personnes âgées. Les crédits d'impôt remboursables et non remboursables constituent aussi une source de revenus pour la majorité des personnes âgées.

6. Baldwin, B. (2022). The evolving wealth of Canadians: Who is better fixed for retirement? Who is not? E-Brief 327, C.D. Howe Institute.

LES AVANTAGES DES SOURCES DE REVENUS À VIE

Les rentes versées à vie des sources de revenus 1, 2, 3 et 4 constituent les fondations de la sécurité financière. Les rentes versées à vie, surtout celles dont le montant est garanti, présentent plusieurs avantages :

Mieux conçues pour répondre aux attentes. Environ 8 personnes sur 10 mentionnent préférer la stabilité des versements, alors qu'environ 7 personnes sur 10 privilégient la flexibilité des retraits d'un FERR par exemple⁷. Non seulement les caractéristiques associées aux rentes versées à vie ont davantage d'importance que celles relevant d'un patrimoine devant être décaissé graduellement, mais les travailleurs et les travailleuses seraient prêts à payer davantage pour avoir accès à ces caractéristiques⁸.

Avantageuses financièrement. De manière générale, le report de la demande des rentes des régimes publics (source de revenus 1 et 2) est profitable financièrement. Les rentes reçues par certains types de RCR, par exemple les régimes à prestations déterminées (sources de revenus 3), apportent des avantages en mutualisant le risque de longévité. La mutualisation du risque de longévité permet d'augmenter entre 15 % et 25 % les revenus par rapport aux sources de revenus flexibles pour un même niveau de rente viagère⁹. De plus, la conversion d'une proportion substantielle du patrimoine (source de revenus 4) en rente versée à vie est généralement avantageuse financièrement¹⁰.

7. Source: 2025 MFS Global Retirement Survey : The Road to Better Outcomes. Répondants canadiens seulement.
Repéré à : mfs.com/

8. Canadian Public Pension Leadership Council. (2017). The Pensions Canadians Want : The Results of a National Survey.
Repéré à : cpplc.ca/

9. Society of Actuaries, Moshe Milevsky. (2017). Longevity Risk Pooling: Opportunities to Increase Retirement Security.
Repéré à : soa.org/

10. MacDonald, B.-J., Chandler, D., and Hodder, A. (2024). Step #1 : (Re) Introducing the Retirement Income System: A New Framework Tailored to the Retiree's Perspective. 7 Steps Toward Better CPP/QPP Claiming Decisions Series. National Institute on Ageing, Toronto Metropolitan University.

Facilitent les décisions des proches. Lorsque la santé décline, les personnes retraitées gérant leur décaissement par elles-mêmes avec des revenus flexibles peuvent se retrouver dans une situation où elles ne peuvent prendre des décisions, comme lors d'une hospitalisation prolongée. En plus de devoir accompagner cette personne vers une meilleure santé, les proches devront aussi prendre des décisions sur ses finances, notamment sur le décaissement. De plus, pour les proches, notamment les héritiers, le patrimoine de leur parent retraité peut être perçu comme étant une extension du leur. Des décisions peuvent alors être prises dans le but de préserver ce patrimoine. Certaines de ces décisions, comme transférer le parent dans un hébergement moins coûteux ou suggérer de diminuer les dépenses de loisir, pourraient nuire à la qualité de vie de la personne retraitée. À l'opposé, les héritiers des personnes retraitées ayant des revenus versés à vie ont une plus grande tendance à percevoir ces revenus comme ceux de la personne retraitée et devant servir à payer ses dépenses¹¹. Cela réduit le risque de disputes.

Améliorent la santé mentale et physique. En étant prévisibles, les revenus provenant de rentes versées à vie apportent la sécurité. Cela permet à la personne retraitée d'avoir des dépenses récurrentes sans craindre que ces dépenses n'affectent sa sécurité de revenu future. Les personnes retraitées devant planifier et gérer elles-mêmes leur argent provenant de sources flexibles vivent davantage d'anxiété et ont une moins bonne santé mentale¹². Une meilleure santé physique peut aussi être associée à des revenus stables. Même chez les personnes salariées, l'anticipation et la perspective de revenus versés à vie améliorent la santé physique et mentale¹³.

11. MacDonald, B.-J., Chandler, D., and Hodder, A. (2024). Step #2 : Making a Case for Secure Pension income. 7 Steps Toward Better CPP/QPP Claiming Decisions Series. National Institute on Ageing, Toronto Metropolitan University.

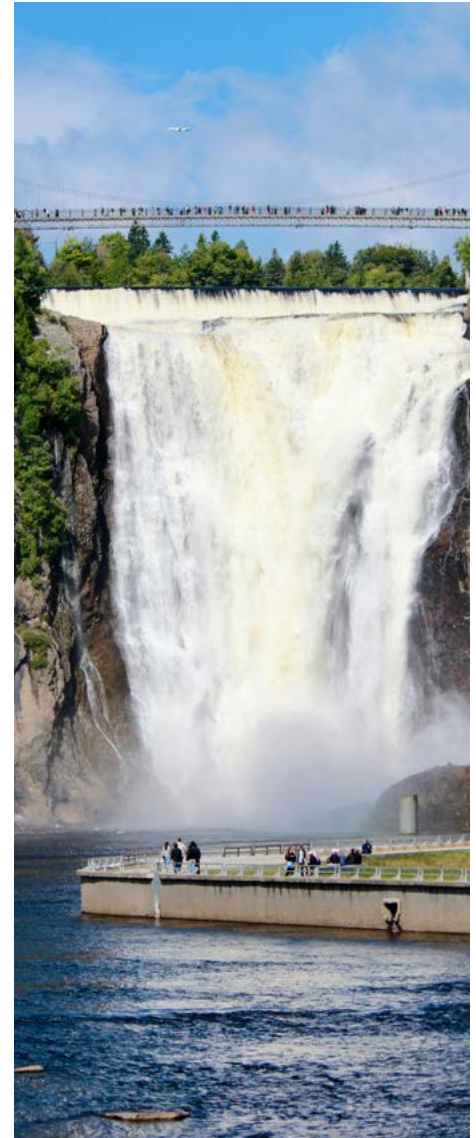
12. CANCEA. (2021). Ontario Economic Contribution 2020.

13. M Brydges, N Iciaszczyk, H Chen, K Kokorelias and SK Sinha. Healthy Outcomes: Understanding the Impact of Adequate, Stable and Secure Retirement Income on the Ability of Canadians to Age Well and in the Right Place. Toronto, ON: National Institute on Ageing (2023), Toronto Metropolitan University.

Plus adaptées au déclin cognitif. Si les personnes retraitées peuvent gérer leur argent provenant de sources flexibles au début de leur retraite, cela est moins vrai plus le temps passe. En effet, le déclin cognitif qui apparaît dans les âges plus avancés nuit à leur capacité à prendre des décisions en matière de finances. Près de 26 % des personnes de 85 ans et plus sont atteints d'Alzheimer ou d'autres troubles neurocognitifs¹⁴.

Protègent contre les crises financières. Les personnes retraitées sont particulièrement vulnérables face aux crises financières. Devoir continuer à gérer son patrimoine accumulé dans des sources de revenus flexibles en contexte de crise économique fait en sorte de diminuer plus rapidement le patrimoine accumulé. Les personnes retraitées doivent alors diminuer leur niveau de vie temporairement ou de manière permanente.

Réduire les risques de fraude. Toutes les personnes âgées peuvent être victimes de fraude ou d'exploitation financière. Cependant, les personnes âgées détenant un patrimoine dans des sources de revenus flexibles/liquides peuvent perdre davantage d'argent, car celui-ci est accessible rapidement. Pour frauder une personne recevant des rentes mensuelles stables, il faudrait un stratagème de fraude s'étalant sur plusieurs mois pour parvenir au même niveau de pertes financières.



14. Institut national de la santé publique du Québec. (2025). Prévalence de l'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs. Repéré à : inspq.qc.ca/

Malgré tous leurs avantages, les rentes versées à vie sont parfois dévalorisées au profit des sources de revenus flexibles. Malgré la plus grande importance accordée à la sécurité, certains biais cognitifs véhiculés amènent des personnes à privilégier la flexibilité et le sentiment de contrôle qu'apportent les sources de revenus flexibles¹⁵. Accorder peu d'importance aux sources de revenus versés à vie peut prendre trois formes :

Demander trop tôt les rentes des régimes publics (sources de revenus 1 et 2) ;

Demander à sortir l'argent compris dans des RCR versant des rentes à vie (source de revenus 3) pour le gérer soi-même et le transférer dans une source de revenus flexible (principalement source de revenu 5) ;

Ne pas convertir une portion de ses actifs contenus dans des sources de revenus flexibles en rentes versées à vie (sources de revenus 4).

15. Les aspects psychologiques du décaissement ont été abordés dans la chronique principale du [bulletin 64](#) : *Le décaissement de l'épargne-retraite: l'importance des revenus viagers*



LE DÉCAISSEMENT ET LA GESTION DU RISQUE

Les risques financiers existent tout au long de la vie. Durant la vie active, les personnes salariées risquent, par exemple, de perdre leur emploi ou de voir leurs conditions de travail se détériorer. Des risques financiers différents existent à la retraite, une période de la vie où il peut être plus difficile de s'ajuster financièrement. Avec les faibles taux de fécondité, les personnes retraitées de demain devront compter davantage sur elles-mêmes plutôt que sur l'aide familiale pour espérer profiter d'un certain confort et des soins de santé adéquats, ce qui augmente l'importance de la gestion du risque pour les personnes retraitées¹⁶. En cas de problème, il sera plus difficile de recevoir de l'aide des enfants. Une planification du décaissement devrait protéger la personne retraitée contre quatre principaux risques.

Le risque de longévité. Le risque de longévité correspond au risque de vivre plus longtemps que prévu et que l'épargne accumulée s'épuise avant le décès. L'allongement de l'espérance de vie fait en sorte que les revenus de retraite sont touchés sur une plus longue période, augmentant les chances que les sources de revenus flexibles se tarissent ou diminuent avant le décès. Les rentes versées à vie protègent contre ce risque.

Le risque de liquidité. Le risque de liquidité correspond au risque d'avoir besoin d'argent afin de payer une dépense imprévue et importante. Les sources de revenus flexibles sont les plus appropriées pour se protéger de ce risque si un montant peut être disponible rapidement pour un retrait sans pénalités ni frais.

Le risque de rendement. Le risque de rendement correspond au risque de voir un patrimoine diminuer de manière importante suite à de mauvais rendements des placements, par exemple lors de crises économiques. Le risque de rendement réfère autant aux pertes de revenus possibles qu'aux variations du rendement d'une année à l'autre. Les sources de revenus où des rentes sont versées à vie protègent les personnes retraitées contre le risque de rendement. La valeur du patrimoine contenue dans les sources de revenus flexibles change en partie en fonction des marchés financiers, tout dépendamment des produits financiers qui sont achetés.

16. MacDonald, B.-J., Chandler, D., and Hodder, A. (2024). Step #1 : (Re) Introducing the Retirement Income System: A New Framework Tailored to the Retiree's Perspective. 7 Steps Toward Better CPP/QPP Claiming Decisions Series. National Institute on Ageing, Toronto Metropolitan University.

Le risque d'inflation. Le risque d'inflation correspond au risque de la diminution du pouvoir d'achat. Les prix augmentent chaque année, ce qui fait que, pour le même montant, une quantité toujours plus faible de biens et services peut être consommée. Cette hausse du coût de la vie diminue le pouvoir d'achat. Certaines sources de revenus protègent contre le risque d'inflation, car elles augmentent chaque année en fonction du prix des biens et services, comme les rentes des sources de revenus 1 et 2 ou de certains RCR.

Les sources de revenus et la gestion des risques

Sources de revenus	Risque de longévité	Risque de liquidité	Risque de rendement	Risque d'inflation
1. PSV et SRG	Oui	Non	Oui	Oui
2. RRQ/RPC	Oui	Non	Oui	Oui
3. RCR versant des rentes viagères et RVPV	Oui	Non	Oui	Parfois
4. Rentes viagères individuelles	Oui	Non	Oui	Rare
5. FERR, FRV	Non	Oui	Parfois selon les produits achetés	Non
6. CÉLI	Non	Oui	Parfois selon les produits achetés	Non
7. Immobilier	Non	Oui, mais faible	Non	Non

CONCLUSION

La période de décaissement de l'épargne, c'est-à-dire la période où on touche un revenu de retraite, peut s'étaler aussi longtemps que la période de son accumulation, voire davantage. L'enjeu est important et complexe, et ce, autant pour les administrations publiques que pour les individus. La diversification des parcours menant à la retraite ont entraîné une complexité pour les individus et une augmentation des choix à faire tout au long de la vie, c'est-à-dire autant pour la période d'accumulation de l'épargne ou de droits de rentes que pour la période du décaissement.

Les différentes sources de revenus peuvent être classées en deux catégories. La première comprend le programme de la Sécurité de la vieillesse, le Régime de rentes du Québec, certains Régimes complémentaires de retraite versant des rentes à vie et les rentes achetées individuellement auprès d'institutions financières ou de compagnies d'assurances (sources de revenus 1, 2, 3 et 4). Elles constituent les fondations de la sécurité financière et permettent des dépenses de consommation stables et pérennes. Les principaux avantages de ces sources de revenus sont qu'elles sont plus intéressantes financièrement, qu'elles protègent contre les risques de longévité, de rendement et d'inflation, qu'elles correspondent aux besoins et aspirations des personnes salariées et des personnes retraitées et qu'elles sont plus adaptées au déclin cognitif, notamment. La deuxième catégorie consiste en les sources de revenus ne procurant pas de rentes versées à vie (sources de revenus 5, 6, 7 et 8). On y retrouve les Fonds enregistrés de revenu de retraite, les Fonds de revenu viager, les Comptes d'épargne libre d'impôt, les actifs immobiliers et d'autres sources de revenus. Ces sources de revenus procurent moins d'avantages, mais permettent de se protéger du risque de liquidité si des projets ou des besoins nécessitent d'augmenter l'argent à disposition rapidement, et ce, sans frais ni pénalités.

Le système de retraite étant dynamique, des changements y sont apportés pour améliorer les outils de décaissement existants, comme les rentes viagères à paiements variables, qui permettent aux personnes participantes de bénéficier de certaines qualités des régimes à prestations déterminées. Les détails de cette nouvelle option de décaissement ont été précisés en 2026. Bien communiquer les avantages de reporter les rentes provenant des régimes publics est aussi un objectif poursuivi par Retraite Québec en matière de décaissement. De plus, depuis 2025, il est possible de retirer la totalité d'un FRV, permettant plus de flexibilité pour les personnes retraitées. L'avenir réservera certainement d'autres développements intéressants en la matière.

ANNEXE

Revenus médians incluant les zéros et les valeurs négatives, Québec, 2022 (en dollars de 2026)

	25 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus
Total des prestations de la SV	0	0	0	9 000	9 300
RRQ/RPC	0	0	600	8 200	9 300
Revenu d'emploi	56 500	47 500	16 400	0	0
Revenu de placement	0	0	0	0	0
Pensions de retraite privées	0	0	0	1 100	5 900
Revenu avant impôt	65 500	58 300	47 500	38 400	35 000
Revenu après impôt	55 900	49 300	42 200	35 500	34 300

Source : Enquête canadienne sur le revenu. FMGD édition 2022

Revenus médians excluant les zéros et les valeurs négatives, Québec, 2022 (en dollars de 2026)

	25 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus
Total des prestations de la SV	0	0	4 200	9 000	9 600
RRQ/RPC	so	so	6 800	8 800	9 300
Revenu d'emploi	62 200	56 500	41 800	14 700	3 600
Revenu de placement	100	400	500	300	700
Pensions de retraite privées	14 100	38 400	30 500	20 900	17 000
Revenu avant impôt	65 800	58 400	48 000	38 400	35 100
Revenu après impôt	56 000	50 000	42 600	35 500	34 300

Source : Enquête canadienne sur le revenu. FMGD édition 2022

ANNEXE

Revenus moyens incluant les zéros et les valeurs négatives, Québec, 2022 (en dollars de 2026)

	25 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus
Total des prestations de la SV	0	0	200	9 200	11 200
RRQ/RPC	100	500	3 500	7 700	8 600
Revenu d'emploi	65 300	60 100	37 200	13 100	3 700
Revenu de placement	1 400	2 900	3 700	3 300	2 700
Pensions de retraite privées	40	2 600	8 500	13 000	15 500
Revenu avant impôt	75 400	71 900	60 000	49 800	45 800
Revenu après impôt	60 700	56 400	48 300	42 900	40 300

Source : Enquête canadienne sur le revenu. FMGD édition 2022

Certaines informations sur la pauvreté, le logement et l'insécurité alimentaire, Québec, 2022

	25 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus
% sous le seuil de la Mesure de faible revenu après impôt	9	12	17	17	15
% ayant un revenu disponible sous la mesure du panier de consommation (base de 2018)	7	9	13	5	2
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	4	4	7	5	3
Insécurité alimentaire modérée ou grave	14	9	7	6	5

Source : Enquête canadienne sur le revenu. FMGD édition 2022

ANNEXE

Portrait des actifs des ménages selon le groupe d'âge du soutien économique principal, Québec, 2023 (en dollars de 2026)

	55-64 ans (750 680 personnes)			55-64 ans (750 680 personnes)			55-64 ans (750 680 personnes)		
	Médiane incluant les zéros et les valeurs négatives	% détenant l'actif	Médiane excluant les zéros et les valeurs négatives	Médiane incluant les zéros et les valeurs négatives	% détenant l'actif	Médiane excluant les zéros et les valeurs négatives	Médiane incluant les zéros et les valeurs négatives	% détenant l'actif	Médiane excluant les zéros et les valeurs négatives
Valeur de tous les RPE – Base de terminaison	56 400	59	322 100	31 100	53	289 200	0	43	123 500
REER, y compris dans des REER immobilisés	46 200	70	112 700	0	38	102 000	0	3	50 500
FERR	0	7	166 400	0	33	88 600	0	47	53 700
Valeur domicile principal moins hypothèque	214 800	68	327 500	163 800	61	332 900	0	50	322 100
CÉLI	4 300	57	49 400	10 700	65	43 000	11 300	58	48 300
Valeur nette de l'unité familiale – Base de terminaison	716 800	98	747 800	531 700	98	574 200	364 600	100	364 600

Source : Enquête sur la sécurité financière. FMGD édition 2023. D'autres actifs peuvent se trouver dans des dépôts bancaires (compte épargne), d'autres avoirs non financiers ou des véhicules, par exemple.



OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'Observatoire de la retraite est une initiative de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), qui s'adresse aux organisations et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur le système de retraite au Québec. L'Observatoire regroupe des partenaires qui ont le souci de bien inscrire les débats sur la retraite dans une perspective large, celle des politiques sociales et économiques dont le Québec a besoin.

www.observatoireretraite.ca